



Commune de VAUX LES PRÉS

Compte Rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 9 décembre 2016

Compte rendu de la réunion du conseil municipal tenue en Mairie de Vaux les Prés
le vendredi 9 décembre 2016 à 20h30,
sous la présidence de M. Bernard GAVIGNET, Maire, sur convocation en date du 26 novembre 2016.

Présents :

Bernard GAVIGNET, René GIRARD, Daniel GOUDIER, Philippe LACROIX, Martine LAGRANGE,
Renée LEGUIN, Nicolas RICHARD, Alain ROUSSELOT,

Excusés : Thierry MOINE, (pouvoir à René GIRARD), Yannick MOREIRA

Secrétaire de séance : René GIRARD

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 4 novembre 2016.

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour l'ajout de points non prévus (points N°8, 9, 10 et 11).

Le conseil donne son accord pour ces points supplémentaires.

2- Demande de subvention de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Vaux les prés pour rénovation de la cabane de chasse.

L'ACCA de Vaux les prés, installée dans l'ancien rucher rue de la tuilerie, a entamé des travaux de rénovation de ce bâtiment dans un état de vétusté avancé. Après réfection de la couverture, et défrichage des abords, l'association doit procéder désormais à la rénovation de la façade. Ne pouvant faire face aux dépenses à prévoir pour les achats de matériaux – environ 1000 € – l'ACCA sollicite une aide financière auprès de la commune.

Décision : Accord à la majorité (le maire ne prend pas part au vote) pour une subvention de 500 €.

3- Modification des statuts du Sievo (Syndicat du Val d' l'Ognon) suite à demande d'adhésion des communes de Valay et Venère.

Les communes de Valay et Venère (70) ont émis le souhait d'adhérer au Syndicat des Eaux du Val de l'Ognon, sollicitation acceptée par le comité syndical, lors de son assemblée générale du 28 octobre.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre est invité à donner son accord à l'intégration de ces deux communes et à la modification des statuts du Sievo qui résulte de cette modification.

Décision : Accord à l'unanimité

4- CAGB : mise en place du groupement de commande relatif à la gestion et l'exploitation de la fourrière de véhicules.

34 communes du Grand Besançon ont décidé d'adhérer au groupement de commandes sur la gestion et l'exploitation de la fourrière de véhicules (décision conseil municipal de Vaux les prés le 8 avril 2016)

Ces communes doivent désormais délibérer sur plusieurs éléments pour la mise en œuvre opérationnelle de la fourrière :

- Adhésion à un groupement pour le recrutement d'un expert chargé d'expertiser les véhicules mis en fourrière.
- Adhésion à la convention sur le fonctionnement de la régie de recettes et répartition des frais de gestion de la fourrière.
- Approbation des tarifs de fourrière et des frais d'expertise.

Décision : Accord à l'unanimité :

- **pour l'adhésion au groupement pour le recrutement de l'expert et autorisation au maire pour signer la convention.**
- **pour l'adhésion à la convention relative à la régie de recettes.**
- **pour la grille de tarifs proposée.**

5- Décision modificative : opération d'ordre pour intégration des travaux de la rue de la grande vigne.

Opération d'ordre sans incidence budgétaire permettant l'intégration dans le patrimoine communal des travaux de maîtrise d'œuvre réalisés pour 1179 €.

Décision : Accord à l'unanimité

6- Assainissement : montant de la taxe de raccordement et de la redevance d'assainissement.

Lors de la précédente réunion, le conseil avait fixé les montants de taxe de raccordement à 1200 € en un seul prélèvement et la redevance à 1,65 € le m³ et ce dans le cadre de l'harmonisation préalable à la fusion avec Chemaudin.

Au regard des excédents prévisibles sur le budget assainissement de Vaux les prés, il est proposé de revoir ces montants à la baisse et de fixer le montant de la taxe de raccordement à 1200€ en 3 versements annuels de 400 € et le montant de la redevance à 1,47 € le m³.

Décision : Accord à l'unanimité

7- Travaux sur le réseau d'assainissement de la salle polyvalente (mise en conformité en vue du transfert de la compétence assainissement à la Cagb) et création d'un branchement pour le chantier Néolia grande rue.

A réception de la facture de l'entreprise Bonnefoy concernant la modification du collecteur d'eaux usées de la salle polyvalente avant réalisation des travaux d'aménagement de parking et la création d'un branchement d'eaux usées pour le chantier Néolia grande rue, il s'avère que nous avons omis de valider le devis fourni par cette entreprise en date du 23 juin 2016.

En conséquence le maire propose la validation de ce devis en dépenses d'investissement au budget assainissement.

Décision : accord à l'unanimité

8- Décision modificative : reste à réaliser

Transfert de crédit du chapitre 23 pour la somme de 22000,50€ répartis au chapitre 10 pour 0,50€ et au chapitre 21 pour 22000€

Décision :

9- Avenant à la convention de groupement de commande permanent pour intégrer de nouveaux membres.

Le 1^{er} janvier 2017, 15 nouvelles communes rejoindront le Grand Besançon. Afin de permettre leur adhésion à la convention de groupement de commande permanent mis en place par la Cagb, il est nécessaire de prendre un avenant modifiant la liste des membres du groupement. Il est rappelé que ce groupement de commandes permanent porte sur les marchés publics destinés à satisfaire les besoins récurrents : fournitures, services, prestations intellectuelles et travaux.

Décision : accord à l'unanimité.

10- CAGB - Groupements de commandes: consultation des communes pour propositions d'adhésion à plusieurs projets : fourniture de jeux et jouets, de matériels de loisirs créatifs et matériel pédagogique et d'éveil. Et fourniture de petit matériel audiovisuel.

Dans le cadre du groupement de commande permanent passé avec la CAGB, les communes sont consultées pour adhérer ou non aux groupements cités dans le présent point de l'ordre du jour. Il est précisé qu'aucune obligation ne s'impose aux communes pour l'achat de tel ou tel produit ou service.

Décision : Avis défavorable à l'unanimité

11- Mise à jour de l'inventaire.

Le conseil procède à la mise à jour de l'inventaire du matériel afin de sortir du patrimoine communal des équipements amortis,

Questions diverses

Le maire fait part au conseil des remerciements de l'association des anciens combattants du canton d'Audeux pour la subvention accordée par la commune de Vaux les prés.

- **Environnement** : élagage prochain des arbres qui dépassent sur la voirie, une journée de travail est prévue
- **Assainissement** : problème d'odeurs persistant. Un capteur est installé sur le réseau pour enregistrer les émanations. En attente de résultats d'analyses.
- Rapport sur le fonctionnement de la station d'épuration
- Réfection du chemin de la bouteille, pose de barrière en cours
- Le curage des fossés a été effectué le long des chemins
- **Bâtiments** : projet de Maison d'Assistantes Maternelles dans les locaux de l'actuelle mairie.
- **Voirie : nouvelle dénomination** et renumérotation de la grande rue : celle-ci sera renommée « rue principale » et démarrera à la limite communale côté Mazerolles.
- **Illumination de Noël** : les sapins sont très bien posés.
- **Ecoles** : réunion du Sivos : baisse d'effectifs sur le Sivos liée au départ de Vaux les prés sur Pouilley-Français. Les personnels de l'association les Francas seront gérés au mieux par leur direction.

- **Zac de l'échange** : La société Jeantet fait part d'un désaccord relatif à la facture d'assainissement. Une réponse circonstanciée sera faite à l'entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le 10 décembre 2016

1e Maire

B. GAVIGNET

 